

Monsieur Jean Michel HELENNE

Commissaire aux Comptes

20, rue des pyramides

75001 PARIS

MAZARS et GUERARD

Commissaire aux Comptes

EXALTIS

61 rue H. Régnault

92075 LA DEFENSE CEDEX

S.A. CELLECTIS

**102, route de Noisy
93230 ROMAINVILLE**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE 2006

S.A. CELLECTIS
102, route de Noisy
93230 ROMAINVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des articles L 225-38 et 225-42 du Code du Commerce, nous avons été avisés durant cet exercice soit des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration, soit de conventions non préalablement autorisées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - ANCIENNE CONVENTION AYANT POURSUIVIES SES EFFETS :

INSTITUT PASTEUR

Administrateur concerné :

- Monsieur Ch. POLICARD

Convention de détachement :

Bénéficiaire : Monsieur André CHOULIKA : celui-ci étant affecté aux travaux sur la Technologie du Génome.

Cette convention a poursuivi ses effets jusqu'à son expiration au 18/06/2006.

II - NOUVELLES CONVENTIONS AUTORISEES :

Conseil d'administration du 21/11/2006

Administrateurs concernés :

- Monsieur Ch. POLICARD
- Monsieur R. KAZANDJIAN
- Monsieur A. CHOULIKA
- Monsieur D. SOURDIVE
- AGF PRIVATE EQUITY
- EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS
- KAMINVEST HOLDING SAL
- BANKINVEST BIOMEDICINSK VENTURE III
- INSTITUT PASTEUR

Par une convention d'« agreement » en date du 15 décembre 2006 intervenue entre la Société et ses principaux actionnaires dans le cadre de l'admission des actions de la société sur le marché d'Alternext d'Euronext Paris, il a été décidé de la mise en place de différentes modalités opérationnelles liées à :

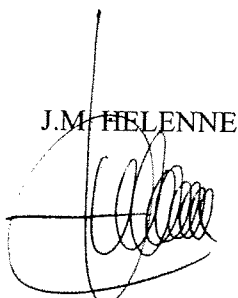
- la modification des conditions de conversion des ORA
- la souscription de la seconde tranche de l'IPO
- l'abandon des bons de souscription « ratchet »
- le terme du pacte d'actionnaire d'origine et de ses amendements
- la réduction du capital

Ces modalités opérationnelles n'ont pas porté effet au titre de l'exercice 2006.

Telles sont les conventions qu'il vous appartient d'approuver.

Paris, le 14 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

J.M. HELENNE


MAZARS GUERARD
G. ISIMAT MIRIN
